

*Assurance-chômage—Loi*

J'estime qu'il n'y a qu'une seule manière de se débarrasser des abus et du coût du programme d'assurance-chômage, c'est que le gouvernement se montre plus honnête à l'égard du chômeur et qu'il prenne des mesures pour assurer le plein emploi. Cette loi devrait s'appliquer en tenant compte d'un taux maximum de chômage de 4 p. 100. Le gouvernement a accepté généreusement d'assurer les coûts supplémentaires si le chômage dépassait ce niveau, mais c'est seulement pendant deux mois que le régime, en place depuis 1971, a fonctionné normalement, avec le taux de chômage que l'on considérerait alors comme maximal. Au lieu d'augmenter les sanctions à l'encontre des malheureux qui n'ont pas de travail, le gouvernement ferait mieux de créer des programmes d'emploi.

● (1700)

**M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest):** Monsieur l'Orateur, je ne prendrai que quelques instants pour dire que nous rejetons la motion. Mon ami indique cette fois-ci, comme il l'a fait déjà, qu'il ne comprend pas cette décision. J'aimerais le renvoyer à nouveau au rapport qui a été communiqué aux députés pour les aider à décider s'ils acceptaient ou non la position du ministre à l'égard d'un autre amendement. Pour la gouverne du député, je le renvoie au rapport que j'ai cité hier et qui donne un résumé des renseignements réunis par le ministre et ses représentants depuis 1971. Au dernier paragraphe de la page 2, on lit notamment:

D'après les constatations accumulées depuis 1971, il semble que la période d'exclusion de trois semaines n'a pas atteint son but, qui était de décourager les prestataires de mettre fin volontairement à leur emploi sans juste cause ou de se faire renvoyer pour inconduite ou de refuser un emploi convenable.

**Une voix:** Allons, voyons, ce n'est pas tout.

**M. Peters:** C'est comme si l'on pendait tout le monde parce que quelqu'un s'est fait voler son sac dans un parc.

**M. Alexander:** Monsieur l'Orateur, je suis resté ici à écouter mon hon. ami sans dire un seul mot pendant son intervention de vingt minutes. Je suis debout depuis une minute et demie, mais je ne supporterai pas d'être interrompu. Je ne veux pas accaparer le temps de la Chambre et je tiens à faire adopter ce bill. J'aimerais cependant faire une ou deux remarques. Les députés de ce côté-ci de la Chambre, et particulièrement ceux qui sont immédiatement à gauche, sont toujours à l'affût de mesures désincitantes. Les socialistes n'aiment pas ce mot. Nous venons d'en trouver une autre, la période d'exclusion de trois semaines.

Si le député de Timiskaming (M. Peters) avait eu l'occasion—remarquez comme je suis gentil—de participer aux audiences du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, il aurait profité de l'avis de M. Chafe, membre du Congrès du travail du Canada. M. Chafe a fait la déclaration suivante, qui figure au fascicule n° 23 du compte rendu des délibérations du 20 novembre, à la page 23:10:

Peu nous importe que la période d'exclusion soit de une à six semaines ou de une à deux semaines. Le problème réside dans le fait qu'avant qu'une exclusion soit prononcée, il faut donner au requérant le droit de mieux se faire entendre par la Commission.

A la page 23:11, il a déclaré:

M. Alexander, la rédaction pose quelques problèmes techniques, mais le comité pourrait recommander, par exemple, de modifier l'amendement de façon à ce que les requérants qui risquent l'exclusion aient d'abord la possibilité d'exposer leur cas à la Commission, avant la décision finale.

Autrement dit, il n'était pas trop inquiet. Il s'inquiétait toutefois de la procédure d'appel et c'est là-dessus que j'aimerais attirer l'attention du ministre. J'aimerais qu'il se

[M. Peters.]

reporte au fascicule n° 27 des délibérations du même comité. Je respecte le ministre et je sais qu'il possède un tas de renseignements que je n'ai pas et j'ai donc posé cette question pour établir ce qu'il en était. Je tenais à savoir si cela allait détourner les gens du travail ou non. Dans les délibérations du 2 décembre, à la page 27:11, j'ai demandé au ministre:

En d'autres mots, l'article tel qu'il était rédigé incitait à ne pas travailler. Vous avez admis cela, et c'est pourquoi vous cherchez à y remédier. Êtes-vous d'accord avec cette interprétation, monsieur?

**M. ANDRAS (PORT ARTHUR):** C'est exact.

**M. ALEXANDER:** Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT:** Madame Appolloni...

**M. ANDRAS (PORT ARTHUR):** Je n'ai qu'une chose à ajouter, monsieur Alexander. Je n'accepte pas la condamnation générale que vous prononcez à l'encontre de l'assurance-chômage, en disant qu'elle incite à ne pas travailler. J'ai dit que certains aspects de la loi avaient cet effet, et celui-ci en est un.

Monsieur l'Orateur, je ne veux pas accaparer la Chambre plus longtemps.

**Des voix:** Bravo!

**M. Alexander:** Au moins, je suis plus raisonnable que certaines personnes à ma gauche qui nous ont servi toutes sortes d'absurdités. Permettez-moi de terminer sans faire la même chose. Nous avons dit que les Canadiens espéraient qu'on supprimerait les dispositions qui ne sont guère pour inciter au travail. Ils en ont trouvé une dans l'avance de trois semaines et nous l'avons supprimée. Nous espérons que cela satisfera certains d'entre nous qui s'inquiètent beaucoup de l'orientation que prend cette loi. Nous avons trouvé une autre disposition propre à étouffer l'ambition et nous nous occupons d'y remédier. Je n'hésite donc pas à dire que nous n'avons pas l'intention d'appuyer la motion du député.

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) a parlé de contre-incidentation, monsieur l'Orateur. Je me demande pourquoi on parle toujours de contre-incidentation lorsque ce sont les pauvres qui trinquent, et pourquoi on ne parle pas de contre-incidentation lorsque ce sont les riches qui touchent des subventions ou des largesses. Les riches peuvent atténuer leur fardeau fiscal grâce aux gains de capital, et on parle alors de stimulant, mais s'il s'agit de pauvres, on ne parle plus de stimulant.

J'aimerais que le député de Hamilton-Ouest vienne me rendre visite dans ma circonscription ou à mon bureau. Je lui montrerai quelques cas de contre-stimulants consignés dans mes dossiers. Il s'agit de personnes vivant à la campagne et exclues parce qu'elles ne pouvaient pas faire 100 milles par jour pour gagner le salaire minimum ou même moins. N'est-ce pas là un contre-stimulant? Y a-t-il beaucoup de riches touchant de gros salaires qui seraient prêts à faire une dépense pareille? C'est comme les Conservateurs qui disent que la libre entreprise doit obtenir un contrat—mais la libre entreprise a besoin de subventions pour pouvoir continuer ses activités.

**M. Epp:** Comme Skywest.

**M. Nystrom:** Comme Skywest. Je suis heureux d'entendre le député le dire. Il veut que ce contrat soit accordé à une compagnie aérienne privée. C'est de la libre entreprise aux dépens des contribuables. Rien d'étonnant à ce que ces ostrogoths se soient ralliés en masse à Bennett en Colombie-Britannique pour appuyer ce nouveau genre de crédit social.